

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 février 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4136-2020.

Rapport annuel 2019-2020 d'Énergir.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux [commentaires B-0171 d'Énergir](#) sur les demandes et budgets d'intervention.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) procèdent ci-après à répondre aux [commentaires B-0171 d'Énergir](#) sur les demandes et budgets d'intervention au présent dossier.

Énergir ne conteste pas notre souhait de traiter des **résultats 2019-2020 de certains indicateurs de qualité de service** ainsi que de l'**aménagement 2019-2020 des Conditions de service et Tarif et des programmes commerciaux en lien avec la COVID-19**.

Sur les **résultats 2019-2020 du PGÉE**, nous précisons que nous n'envisageons aucunement une « *révision de l'offre en efficacité énergétique entre deux Plans directeurs* » qui serait basée sur une quelconque « *différente importante entre les paramètres existants et révisés par les évaluations et autres études* ». Il s'agit simplement ici de vérifier si les résultats ont ou non été au rendez-vous (en plus ou en moins) et, le cas échéant de comprendre pourquoi. Certains écarts sont importants. Rappelons que la juridiction de la Régie, lorsque saisie d'un rapport annuel, consiste à déterminer si les écarts entre le budget prévu et les résultats doivent être acceptés et donc si le compte de ces écarts doit être reportés. Plusieurs de nos questions posées en séance de travail ont été référées à de futures demandes de renseignements écrites (DDR).

Sur le **bilan des approvisionnements 2019-2020**, notre propos ne vise aucunement à statuer sur les plans d'approvisionnements des causes tarifaires futures mais plutôt à vérifier les résultats 2019-2020 par rapport aux prévisions et ce dans les diverses **régions** de la franchise. Ceci s'inscrit notamment (mais non exclusivement) dans le contexte où, de façon très

médiatisée, le producteur de GNR de Saint-Hyacinthe a mentionné que, durant la période du rapport annuel, il n'avait pu livrer tout le GNR convenu, pour divers motifs liés à son usine et son propre approvisionnement en matière première. Nous maintenons aussi notre souhait d'examiner les résultats de **gaz perdu en 2019-2020**, incluant ceux de l'usine LSR. Ici encore, plusieurs de nos questions posées en séance de travail ont été référées à de futures demandes de renseignements écrites (DDR).

Sur le **suivi des investissements 2019-2020**, notre *Liste des sujets* C-SÉ-AQLPA-0004 énonce nos préoccupations suivantes :

Ce sujet touche plusieurs aspects, selon l'investissement, dont entre autres :

a) Est-ce que les améliorations d'efficacité et réduction de gaspillage que des projets informatiques tels que Mobilité et CRM ont produits des résultats adéquats

b) Quels investissements ont donné de moins bons résultats en raison de la pandémie et quels investissements n'ont pas été affectés et pourquoi pas ?

c) Nous avons participé au dossier R-3867-2013 qui a assoupli les critères de rentabilité pour approbation des extensions de réseau. Les résultats de plusieurs investissements sont maintenant à examiner, notamment pour étudier comment la perte de grands clients peut être gérée et possiblement compensée par la recherche active par Énergir d'un client de remplacement.

d) Est-ce que, dans le cadre d'extensions, les clients serristes projetés deviennent désormais indisponibles en raison des démarches commerciales de HQD?

e) Des précisions sur les enjeux de sécurité imprévus à l'usine LSR.

Nous avons déjà fourni une énumération de nos préoccupations quant à certains investissements dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0001. Ici également, dans certains cas, les réponses à nos interrogations ont été obtenues, dans d'autres cas Énergir nous a suggéré de poser des DDR.

Notre budget soumis est celui nécessaire pour effectuer nos travaux sur l'intervention projetée. Nous examinerons s'il existe des recoupements avec d'autres intervenants sur des sujets spécifiques et sur la manière de les aborder.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir notre demande d'intervention telle que déposée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie.